

LA DÉFENSE NATIONALE

LES ENTRETIENS AVEC LES INDIENS QUANT À LA RESTITUTION D'UNE PARTIE DU CAMP IPPERWASH

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. A-t-il, en compagnie du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, rencontré le chef Shaukens et d'autres Indiens afin de s'entretenir sur le projet de restitution aux Indiens de la partie du Camp Ipperwash qui a été expropriée en 1942?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*. En cas d'urgence, le député pourra prévenir la présidence qu'il souhaite la soulever lors du débat d'ajournement.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LES CONCESSIONS FORESTIÈRES ET LE REBOISEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je suis heureux qu'il soit de retour à la Chambre après une longue absence. Pourrait-il nous dire quelles mesures ont été prises par ses services, afin d'empêcher que quelques parcs nationaux, et notamment le parc Wood-Buffalo, soient dépouillés de leurs arbres en l'absence d'un programme de reboisement?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que cette question a déjà été posée à la Chambre il y a quelques jours.

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre soulève la question de privilège.

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je ne crois devoir dire à la Chambre que je suis plus souvent présent à la Chambre que le député qui vient de se lever.

[Traduction]

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Comme les travaux ordinaires ont été modifiés par les deux jours de débat sur le budget, et comme il y aura un vote ce soir et que je ne pourrai alors poser la question, le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire quels travaux sont prévus pour demain et jeudi?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous commencerons demain par la Commission d'énergie du Nord canadien, puis nous étudierons le projet de loi sur les minéraux du Yukon et le bill sur la Commission du textile et du vêtement. Il y a aussi le bill sur l'assurance-recolte que j'aimerais ramener cette semaine, mais je ne le ferai pas sans en informer les députés d'en face.

[L'hon. M. Pepin.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 18 janvier, de la motion de l'honorable M. Benson: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, et de l'amendement de l'honorable M. Lambert (page 1808).

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, au moment de l'ajournement, hier soir, je traitais de l'important problème que constitue le chômage et des solutions qui devraient être adoptées afin de remédier à une situation qui s'avère de plus en plus grave.

Je disais aussi que le crédit réel est le fruit du travail de toute la nation, de l'ensemble de la société. C'est donc un crédit social. Les créditistes n'ont rien inventé ni rien ajouté à cela. Ils ne font que proposer un système financier plus social qui ferait profiter toute la société de ce crédit réel, sans le faire monnayer par des institutions financières privées et à leur profit. C'est pourquoi nous proposons l'utilisation de la Banque du Canada pour monnayer le crédit de la nation.

De plus, si nous étudions l'organisation de notre société et la façon dont elle est administrée, nous constatons que nous vivons dans un régime constitutionnel où il y a trois pouvoirs bien déterminés. A ce sujet, j'aimerais citer une publication intitulée «Un super-pouvoir», dans laquelle on peut lire ceci:

Les manuels d'instruction civique distinguent généralement trois pouvoirs relevant du gouvernement: le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Le gouvernement légitime de tout pays libre...

...tel que le Canada,...

...et vraiment souverain doit posséder le pouvoir de faire des lois pour régler les relations des citoyens entre eux et avec les corps établis, sans avoir à en demander la permission à une autorité étrangère. C'est l'exercice du pouvoir législatif.

L'assemblée que nous formons s'appelle le Parlement canadien.

Je continue la citation:

De même, le gouvernement d'un pays souverain doit pouvoir administrer le pays en conformité avec ses lois et avec sa constitution, sans avoir à soumettre ses actes à l'approbation d'un gouvernement étranger. C'est l'exercice du pouvoir exécutif.

C'est ce qu'on appelle le Conseil des ministres. Le cabinet est loin d'avoir l'idée de vouloir blâmer ou condamner d'une façon malhonnête l'inefficacité des ministres. Ils sont inefficaces parce qu'ils n'ont pas souvent à leur disposition les moyens financiers de réaliser des projets qui seraient avantageux pour toute la population.

Je continue à citer:

Enfin, le gouvernement d'un pays souverain doit posséder le pouvoir d'appliquer les lois du pays, de poursuivre et pénaliser ceux qui les violent, de juger les litiges entre citoyens, à l'étendue de ce pays, sans avoir à s'y faire autoriser par un gouvernement étranger. C'est l'exercice du pouvoir judiciaire.

C'est ce que rapportent actuellement en première page tous les journaux du Canada, et spécialement ceux de la province de Québec, à l'occasion du procès qui est fait aux membres du FLQ. On dirait qu'il n'y a que cette